

## Eoliennes : nouveau vent de colère sur la Visandre

Le projet éolien refusé en 2008 a été proposé à la Communauté de communes des Sources de l'Yerres. Les opposants reprennent les armes de la contestation.

Il y a quelques années, un projet d'une Zone de développement éolien (ZDE) avait été porté par l'investisseur WPD Energie 21 et la Communauté de communes de la Visandre. Il concernait trois communes de cette intercommunalité (Jouy-le-Châtel, Pécycy et Vaudoy) qui devaient accueillir huit éoliennes sur leur territoire. Dès 2005, des habitants de ces villages s'étaient mobilisés pour protester contre ces implantations et sous l'égide de Zuina et Daniel Anstett, de Pécycy, s'étaient groupés sous la bannière de l'association « Vent de colère en Visandre ».

### Projet refusé en 2008

En juillet 2008, le préfet Michel Guillot, considérant les avis défavorables de la Commission des sites, de la DIREN, du SDAP et de la DRIRE refusait ce projet au motif que « cette ZDE n'apparaît pas compatible avec la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés » et que notamment les éoliennes prévues « sur Pécycy et Vaudoy-en-Brie seraient implantées au sein d'un maillage de bourgs distants de seulement trois kilomètres..... ». Elles auraient un « impact visuel fort entre ces deux villages ainsi que sur les itinéraires de découverte de leurs églises protégées au titre des monuments historiques. » Le projet est donc passé aux oubliettes, la CC de la Visandre s'est dissoute le 31 décembre 2009 et Vent de colère en Visandre s'est mise en sommeil.

### Repris en 2010

Le 1<sup>er</sup> janvier 2010, Jouy-le-Châtel rejoignant la CC du Proinois, Pécycy et Vaudoy se tournent vers celle des Sources de l'Yerres. Peu après, le même prestataire qui, lui, n'avait pas abandonné et attendait la décision des communes, revient alors à la charge et prend contact avec Laurent Lepy, président des Sources de l'Yerres.

Il lui explique les grandes lignes de ce nouveau projet qui tiendrait compte des arguments ayant justifié le refus du préfet.

Il compterait 5 éoliennes, 2 sur Pécycy et 3 sur Vaudoy. Le président précise qu'il a été « sollicité également par Gilles Forest, maire de Pécycy, et Christian Giroud, de Vaudoy-en-Brie, mais après leur entrée dans son intercommunalité. Il n'en avait pas été question avant leur adhésion »

### La situation

« Vent de colère en Visandre » s'est donc remise en campagne, d'autant que ses 20 militants ont vu s'élever à l'horizon des ballons sondes qui leur annonçaient le second round de leur combat. « Il s'agissait d'un atelier éolien, explique Laurent Lepy, qui, justement, mesurerait l'impact visuel de la nouvelle implantation projetée. Cet atelier est animé par des services de l'Etat et les architectes des Bâtiments de France. Je n'ai aujourd'hui aucune conviction dans un sens ou dans l'autre pour accueillir ces éoliennes. Une commission est en cours de constitution au sein de notre intercommunalité et tout le monde y sera invité et écouté. Il faudrait ensuite que nous prenions une compétence spéciale en sollicitant l'avis des 9 communes. Si elle est prise, sera créée une Zone de Développement Eolien. Le rôle de l'intercommunalité se limitera à cela ! »

### Des élus favorables

Ces deux petits villages de 700 habitants ne sont pas riches et leurs maires MM. Forest et Giroud, sont favorables au projet dont ils attendent des retombées fiscales.

Les propriétaires des terrains sur lesquels les éoliennes seraient montées percevraient des loyers.

A noter que ces ZDE n'amènent pas d'emploi pour la région.

MM. Forest et Giroud ont été élus vice-présidents de l'intercommunalité et font



Zuina et Daniel Anstett

partie de la commission chargée d'étudier le projet.

### Des opposants motivés

Les arguments de « Vent de colère en Visandre » n'ont pas changé. Ils sont nombreux, résumés dans leur dernier tract entre « éolien intermittent, faible rendement, imposture écologique, saccage environnemental, gouffre financier national, nuisances sur la santé, dépréciation du patrimoine immobilier et du tourisme vert, massacre des oiseaux et fuite des animaux, brouillages de la télévision, autoradios, etc... » Mais à ces arguments principalement scientifiques s'en ajoutent d'autres plus humains, propres aux villages concernés notamment Pécycy que Z. et D. Anstett habitent. Les nuisances de ces éoliennes de plus de 120 mètres de haut à 800 mètres des habitations s'ajouteraient pour Pécycy à « celles d'une carrière prévue à la sortie du village sur la base d'une concession de 25 ans pour en retirer plus d'un million de tonnes de graviers, lavés sur place. Pas très loin encore il y a Grandpuits, Nogent s/Seine. » Pour Laurent Lepy, « l'avenir économique des Sources de l'Yerres est uniquement dans la ZAC de 27 ha sur laquelle nous tra-

vailons depuis quelques années sur Rozay et Nesles, et pas dans l'éolien. De l'énergie d'appoint, nous en ferons dans le cadre de cette ZAC (solaire, géothermie) ».

### Eolien et tourisme

Consciente de la richesse de son patrimoine, en 2009 l'intercommunalité a pris la compétence « tourisme ». La présence de ces éoliennes est-elle compatible avec cette ambition d'attirer les touristes à visiter son territoire ou à découvrir l'environnement campagnard de grands sites voisins tels Proinois, Disney et dans un avenir proche Villages-Nature ? Pour « Vent de colère en Visandre », ça ne peut l'être : « elles défigurent le paysage ». Laurent Lepy de son côté se dit « très réservé » sur le projet : « Il faut prendre le temps d'étudier et je ne ferai rien sous la pression et dans l'urgence ».

A ce jour, on ne connaît pas les conclusions de l'enquête des services de l'Etat qui pourrait amener encore une fois un refus de la préfecture. Il faudrait une enquête publique, la prise d'une compétence par l'intercommunalité soumis à l'accord de chacune des communes adhérentes..... Il en soufflera encore du vent sur la Visandre !